


# COVID-19 : Gestion pour les orthophonistes

Information Coronavirus

Covid - 19



## Les Télésoins en orthophonie

Conditions ?	Pour qui ?	Quels actes ?	Facturation ?
<ul style="list-style-type: none"><li>● Patients déjà suivis avant la mise en place du télésoin</li><li>● Possibilité de maintenir la continuité des soins si l'orthophoniste considère cela nécessaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Tous les patients dont l'état et la situation le permettent</li><li>● Le patient doit être informé du déroulement du télésoin</li><li>● Accord obligatoire du patient</li><li>● <u>Patient Mineur</u> : Présence d'un parent majeur ou une personne majeure autorisée</li><li>● <u>Patient dépendant</u> : Présence d'un aidant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Pas de bilans initiaux ou de renouvellement en télésoin</li><li>● Pas de nouveaux patient en télésoin</li><li>● Télésoin effectué par vidéo transmission en direct</li><li>● Logiciel de télésoin offert </li><li>● Liste des actes de télésoin autorisés</li></ul> <p><a href="#">Télécharger le résumé</a></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Actes de télésoin pris en charge à 100% par la caisse</li><li>● Transmission de la feuille de soins</li><li>● Pratique du Tiers Payant conseillé</li></ul>

# COVID-19 : Actes d'orthophonie autorisés en télésoin

Rééducation des dysphagies, par séance	11	AMO
Rééducation des anomalies des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité, par séance	13,5	AMO
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire, par séance	11,2	AMO
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit, par séance	10,1	AMO
Rééducation des troubles de la cognition mathématique (dyscalculie, troubles du raisonnement logico-mathématique...), par séance	10,2	AMO
Rééducation des troubles du graphisme et de l'écriture, par séance	10	AMO
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral, par séance : – Pour un patient de 3 à 6 ans inclus	12,1 12,6	AMO AMO
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence, par séance	12,2	AMO
Réadaptation à la communication dans les surdités acquises appareillées et/ou éducation à la pratique de la lecture labiale, par séance	12	AMO
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps moteur, sensoriel et/ou les déficiences intellectuelles (inclus paralysie cérébrale, troubles du spectre de l'autisme et maladies génétiques), par séance	13,8	AMO
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques d'origine vasculaire, tumorale ou post traumatique	15,7	AMO
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neuro-dégénératives	15,6	AMO
Rééducation des dysphasies, par séance d'une durée minimale de 30 minutes	14	AMO
Démutisation, rééducation ou conservation de la communication, du langage et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire, par séance	15,4	AMO